

**UNE ECONOMIE
DE CUEILLETTE
CONTEMPORAINE :
LA CASTAGNICCIA**

par M^{lle} BERENI-GARNIER

Nous ne saurions plus taxer aujourd'hui certaines pratiques économiques de l'intérieur de la Corse -comme celle de la Castagniccia- d'agriculture traditionnelle. En effet, ce que peut encore refléter d'activité notre région, n'est plus qu'une économie de cueillette : régression et non vestiges de ce que furent les anciens modes d'adaptation au milieu. Il est vrai que la rusticité des techniques observables laisserait à penser que nous sommes en présence de conceptions très anciennes. Il faut savoir, au contraire, que nous avons à faire à une certaine mutation, à un phénomène d'adaptation récent pour un milieu nouveau.

Un tel décalage dans le temps -et vis-à-vis du passé et vis-à-vis du présent- est le problème qu'il faut considérer.

Sur le plan de l'analyse, si nous considérons le fait banal que l'économie se développe à travers une concentration des pouvoirs, des capitaux, et des moyens de production, la Corse (déjà bien excentrée) se justifie encore de ce système par une concentration géographique qui, depuis un certain temps, s'isole de quelques îlots de fort développement agricole et urbain, gonflés au détriment de leur arrière pays respectif vidé de toute substance humaine, le sous-développement de celui-ci étant la condition logique et suffisante du développement de ces derniers.

LE PROBLEME FONCIER

Par son originalité, il faut en effet le considérer pour l'un des facteurs de régression.

L'autonomie culturelle des sociétés intérieures par rapport à la politique nationale, avait créé ce certain jeu de coexistences juridiques. Et, chacun s'arrangeait très bien avec le langage officiel qui à peu de choses près savait se traduire par les mêmes pratiques traditionnelles. Ce don de la ré interprétation s'exerça surtout dans le partage des biens communaux. Rappelons encore le vaste réseau d'affiliation, propre aux exigences morales et à un certain sens de la propriété. L'amour de la terre, que nous évoquons rapidement, pose le cruel dilemme du problème foncier. Dilemme, en effet, car autant nous avons la capacité de nous "arranger entre nous" afin de préserver le patrimoine familial, autant les nouvelles conjonctures économiques, doublées de la ponction démographique, ne permettent plus l'application du droit successoral commun qui, contrairement à ses fonctions originelles, empêche désormais toute exploitation rationnelle. En effet, si l'indivision pouvait encore être la seule solution cohérente pour satisfaire cette "séparation du corps" que connaît l'émigration à attache, cette libération morale s'avère incompatible techniquement. Il va de soi que tout absentéisme signifie par l même absence des propriétaires, et par ce simple fait, le poids du système foncier est considérable.

D'autre part, l'état actuel du problème foncier doit faire face aussi à une pulvérisation de la propriété qui se justifiait encore au début du siècle, temps où la polyculture se réclamait d'un maximum d'aptitudes culturelles.

L'abandon de la châtaigneraie trouve son **explication**, en partie, entre cette pulvérisation et cet absentéisme qui bloque par manque de contact, l'obtention de contrats et de beaux écrits.

L'ECONOMIE DE CUEILLETTE

Ce frein à l'entreprise, ce handicap, concerne beaucoup plus les jeunes qui **seraient**

encline à une revalorisation du patrimoine. Car parmi les conséquences du problème foncier, il faut souligner que cette situation sut s'aménager certaines pratiques en contournant les difficultés. En effet, face à cette nouvelle civilisation, dont les besoins primaires ne réclament plus le même effort alimentaire..., le ramassage des châtaignes est en voie de disparition (à savoir que 3 % de la superficie totale est ramassée). Devant cet abandon de la récolte et la désertification de leur propriétaire, les quelques résidents restant, spéculant sur le porc, et désormais seuls maîtres de la montagne, ont réussi à remplacer le système agro-pastoral très intensif par un "élevage" très extensif. Il y a occupation du sol par animal interposé, qui vit sur le capital cumulé des générations antérieures, mais il n'y a plus d'élevage au vrai sens du mot.

C'est donc par le porc vagabond que tombent les barrières posées par le problème foncier. Le cochon est d'ailleurs le seul utilisateur de la châtaigneraie et en tant qu'animal errant, les problèmes d'élevage -de soin, d'apport alimentaire...- ne sont pas considérés.

Or, dans ce contexte agro-pastoral, face au châtaigner, il ressort que le porc est rentable. En effet, basée sur une faible production du cheptel, à partir de procédés très diversifiés et à moindre frais, à savoir pour la plupart sans apport alimentaire extérieur, sans abris... ce genre d'entreprise ne réclamant pas d'investissements considérables ne peut s'avérer que très intéressant en terme de plus-value.

Mais pour combien de temps ? Il faut bien voir que le problème de la châtaigne recouvre celui de l'élevage.

ETAT DE LA CHATAIGNERAIE

Le Châtaignier, étendu sur 1000 ha reste encore le capital à préserver, de la Castagniccia. Seulement la maladie qui le ronge menace cet héritage. L'abandon des parcelles fut la première cause de cette affectation.

En effet, le châtaignier, en tant que fruitier, a besoin de la main de l'homme pour être nettoyé, émondé... Dans un deuxième temps le libre parcours des porcs n'est pas exempt de toute cause dévastatrice : leur impact sur les populations d'insectes et l'affouillement qu'ils exercent en période de famine laissent des arbres déchaussés, appauvris... souffrant notamment d'un manque d'azote, de la "maladie de l'encre" et surtout du "chancre".

La Castagniccia une terre désormais stérile ? La Castagniccia aura-t-elle des descendants ? La mort du châtaignier est lourde de conséquences qui laisseront derrière elles le souvenir de la "Civilisation du Châtaignier, de la "Terre du Commun", riche d'histoire et d'indépendance. Le terme actuel de la démographie: risque déjà de ne plus être reproductible. Entre résidents et non résidents, ses habitants font déjà figure de population symbolique.

Mais peut-on enrayer l'évolution actuelle ? Nous avons là un problème de choix. Tout projet qui se doit dans un premier temps de passer par une lutte du court végétal, peut être de deux ordres :

- d'un point de vue uniquement écologique et ce afin de préserver l'environnement et peut être en vue d'une certaine pénétration touristique ; - ou alors suivie de la sauvegarde de la castaneiculture et sa production économique qui, seule, peut fixer une population active.

Nous nous confrontons ni plus ni moins à un problème de société, de qualité de vie

qui, par négligence ou sous l'influence d'une certaine mode, d'un certain courant philosophique éphémère, peut engager un processus irréversible. En franc parlé, il s'agit de savoir si nous sommes enclins à investir dans l'avenir pour un futur d'assistés, alors qu'une action de lutte pour le maintien économique de la région et par la même sa civilisation se justifie chiffres en main.

Il est certain que cette option pour la production nous renvoie au thème du profit. Alors une économie sur quels produits ? Vers quels débouchés ? Avec quelles techniques ?

Dans l'état actuel des choses, les jalons posés par notre société traditionnelle restent encore nos meilleurs atouts. Bien-sûr, ils demanderaient à être aménagés selon les conceptions à l'ordre du jour. D'après expériences menées sur le terrain et en laboratoire, appuyées d'études de marché, notamment des cours de Rungis, nous sommes assurés qu'il y aurait une place à prendre sur le marché français avec les variétés corses de marrons. La distribution de la farine de châtaigne étant trop circonscrite, il est en effet, préférable de miser sur une intensification qui s'avère en pleine expansion. Il faut savoir que sur ce plan le marché est déficitaire (en marrons à confiser) et doit faire appel à l'étranger à savoir l'Italie et l'Espagne. Sur l'autre plan, la viande de porc transformée en charcuterie, assure déjà un profit non négligeable. Avec quelques aménagements dignes d'une exploitation et des dispositions pour bénéficier d'un certain label de qualité, il est prouvé que tous les espoirs sont permis. Insistons sur le fait que nos prévisions, qu'elles soient matière à boucherie ou à confiserie, doivent jouer sur le facteur de qualité contrôlée.

Si par ce biais, l'association animal-végétal peut garder son équilibre, les conditions de ce statut sont difficiles à appréhender. Elles demandent, outre les exigences matérielles, une somme non négligeable de concessions qui, pour certains, devront faire face à des conflits institués. En effet, si sur le plan objectif, le modèle relativement simple à aménager techniquement, il implique par contre un bond considérable dans un tout autre monde, un tout autre esprit. En fait, l'éleveur en question, face à lui même, est désormais un être de solitude. Cette mise en commun d'efforts, cette proximité avec de nouveaux venus, forcément, qui vont en son sens le surveiller et indirectement l'obliger... vont à l'encontre d'un ordre établi.

Surtout n'oublions pas que ces projets ont pour première base la relance de la castanéiculture qui n'a plus son existence... Mais pour ce qui est de ce soi-disant élevage, qui vit seul et qui vit bien, ce bouleversement qui doit dans un deuxième temps lui être aussi bénéfique, n'a pas à première vue, beaucoup d'attraits, même s'il assure pour les générations suivantes la survivance des pratiques ethnoéconomiques.

Le problème sociologique est énorme. L'économie dont il se réclame ne pourra pas se faire selon le modèle pur qui la définit. Car la marche à suivre ne doit pas oublier le facteur temps à savoir qu'elle ne s'exercerait pas sur un terrain neuf mais déjà structuré. Le passé est ici présent et se joue de tout sens scientifique.